

Des revendications pour l'ensemble des personnels de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

La Recherche emploie 50000 précaires

50 000 précaires dans les facs et les organismes de recherche. Un chiffre qui a explosé depuis la mise en place l'autonomie financière des universités grâce à la loi LRU, par le gouvernement précédent. Ainsi, selon un rapport de la Cour des comptes, l'Inserm a multiplié par quatre le nombre de contractuels à durée limitée. Il est passé de 12 % des personnels en 2005 à 28 % en 2011. Quant au CNRS pour 20 000 titulaires, on dénombre 9 500 contractuels. A l'université, l'heure de vacation se situe dans une fourchette de 35 à 60 euros, avec des charges sociales réduites au minimum et sans cotisation retraite. Selon les chiffres cités par Le Monde, à l'Institut d'études politiques, 93 % des cours sont assurés par des vacataires, pour 20 % de la masse salariale. En outre, ces mêmes vacataires sont payés...en fin de semestre. Notons enfin que 16 % des doctorants n'ont aucun contrat de travail.

Des chiffres qu'il est utile de rappeler quand on veut faire de la recherche un des moteurs de l'économie.

Sources : Le Monde du 27/11/2012

Quelques jours après la clôture des assises nationales du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) les 26 et 27 novembre 2012, le Conseil national de la FERC Sup CGT constate que, conformément à sa déclaration de rentrée, ces assises n'avaient pas vocation à entendre, ni prendre en compte, les revendications des personnels.

En dépit d'une apparente consultation et sans que puisse être atteint l'objectif vanté par la ministre d'une mobilisation massive des personnels, pendant toute la durée de ces assises la politique du gouvernement précédent se poursuit.

Nous rappelons les conséquences désastreuses de la Loi LRU et du passage aux Responsabilités et compétences élargies (RCE) des établissements d'Enseignement supérieur et de Recherche :

- mise en déficit de près d'un quart des établissements aboutissant à des licenciements de contractuels et au gel de postes de titulaires,
- accroissement de la précarité des agents comme stratégie de management
- restructuration à marche forcée des établissements (PRES, fusions, universités fédérales...) au détriment de la qualité du Service public et des conditions de travail,
- éclatement du Service public national et des statuts nationaux de ses personnels qui sont mis en concurrence (ANR, Idex, Equipex, etc.),
- détournement des fonds publics au profit des entreprises privées (Crédit d'impôt recherche).

La régionalisation prévue par le gouvernement (acte III de la décentralisation) risque encore d'aggraver cette politique.

Nous alertons les personnels sur les risques de remise en cause :

- des diplômes nationaux,
- des statuts de fonctionnaire d'État des personnels,
- de la continuité du Service public d'Enseignement supérieur et de Recherche,
- du maintien des petites universités.

Cela ne pourra avoir comme conséquences que la dégradation des enseignements, l'augmentation des frais d'inscription à l'université, l'assujettissement de la recherche publique et de l'enseignement aux intérêts privés locaux, la « spécialisation » régionale des établissements et de leurs formations.



La situation est suffisamment grave pour que des présidents d'université décident d'interpeller la ministre pour qu'elle reprenne « la gestion de la masse salariale et des postes des personnels titulaires. »

La FERC Sup CGT réaffirme qu'elle ne saurait être liée aux résultats de cette consultation et qu'elle continuera à oeuvrer pour ses revendications et en particulier :

- l'abrogation de la LRU et du Pacte pour la Recherche,

- la suppression de l'ANR, l'AERES, des Idex et de toute politique d'« excellence ».
- le retour à une gestion nationale du Service public de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de ses personnels et de la masse salariale, avec l'abandon des RCE,
- le maintien du statut national de la Fonction Publique d'État pour tous les personnels (contre toute territorialisation ou transfert de personnel vers les régions),
- le retrait du décret de 2009 sur les enseignants-chercheurs,
- la suppression des évaluations individuelles (BIATOSS, enseignants),
- le maintien des diplômes nationaux,
- la création de postes pour la titularisation de tous les contractuels sur emplois pérennes,
- l'augmentation du point d'indice et l'intégration des primes dans les salaires,
- l'abandon de l'individualisation du traitement et des carrières,
- la suppression de la journée de carence,
- l'engagement de crédits publics récurrents suffisants pour le fonctionnement normal et le développement des établissements,
- le maintien des formations, des heures d'enseignement et des services,
- le refus des externalisations.

La FERC Sup CGT exige l'ouverture, sans délai, de négociations avec le ministère et appelle l'ensemble des personnels à participer, sur la base de ces revendications, aux mobilisations du 26 novembre, jour d'ouverture des assises nationales du MESR, et à toute action à venir.



Notre intérêt à tous, c'est d'adhérer

NOM :
 Prénom :
 Adresse :

 Code postal :
 Ville :
 Téléphone :
 Portable :
 Mail :
 Lieu de travail (site/composante/dpt/labo...):

 Corps :
 Grade :
 Echelon :

A remettre à un militant, ou à retourner directement avec un RIB à la Ferc Sup CGT de l'Université d'Aix-Marseille :



Ferc Sup CGT Université d'Aix-Marseille
 Faculté de Saint Charles
 3 place Victor Hugo
 13331 Marseille cedex 3
 Tel : 04.13.55.11.66

Evolution du pouvoir d'achat du point d'indice net majoré (INM) depuis le 1er janvier 2000

Indices INSEE : octobre 2012
Valeur du point d'indice depuis le 1er Juillet 2010 = 4,6303 €

Perte du pouvoir d'achat depuis le 1er janvier 2000 du point sur l'indice des prix (les pertes de pouvoir d'achat datent de la desindexation en 1983)

Hors tabac	Avec tabac
-13,09 %	-14,56%

Évolution des prix au cours du mois :

Hors tabac	Avec tabac
+0,2%	+0,1%

Évolution des prix depuis le 1er janvier 2000

Hors tabac	Avec tabac
23,33%	24,93%

Évolution du point d'indice fonction publique depuis le 1er janvier 2000

9,05%

Les règles de rémunération dans la fonction publique se structurent autour d'une grille unique d'avancement, scindée en trois catégories A, B et C et divisée en grades et en échelons que l'on franchit à l'ancienneté. A chaque échelon correspond un indice, qui, en le multipliant par la «valeur du point» (4,63 euros, montant commun à tous), permet de calculer le salaire de base des fonctionnaires (mais aussi celui de la plupart des non titulaires). Ce mécanisme permet des évolutions de salaire transparentes prenant en compte l'expérience acquise au fil des années.

Baisse du pouvoir d'achat, réel? ou ressenti?



Pour suivre l'évolution de l'inflation depuis le 1er janvier 2000 le point d'indice de la fonction publique devrait s'élever aujourd'hui à :

Hors tabac	Avec tabac	Point virtuel indexé sur l'indice INSEE
5,237	5,304	
-0,606	-0,674	Différence avec le point réel

Données

Hors tabac	Avec tabac	Prix au 31 décembre 1999 (base INSEE 100 en 1998)
101,2	101,3	
124,81	126,55	Indices INSEE actualisés
23,33%	24,93%	Évolution en % depuis le 1er janvier 2000
123,33%	124,93%	Niveau en base 100 au 31 décembre 1999
		Point d'indice au 31 décembre 1999
4,6303		Point indice actualisé
9,05%		Évolution en % depuis le 1er janvier 2000
109,05		Niveau en base 100 au 31 décembre 1999

Pertes de pouvoir d'achat sur le salaire indiciaire depuis le 1er janvier 2000 par catégorie pour les échelons de fin de grade Octobre 2012

Nos salaires augmentent moins vite que les prix !!!

Echelon de fin de grade	Valeur mensuelle point d'indice	Valeur point d'indice si il avait suivi l'inflation	Grille type catégorie C				Grille type catégorie B			Grille type catégorie A					
			2ème classe (E3)	1ère classe (E4)	Principal de 2ème classe (E5)	Principal de 1ère classe (E6)	De classe normale	De classe supérieure	De classe exceptionnelle	Assistant ingénieur	Ingénieur d'étude 2ème classe	Ingénieur d'étude 1ère classe	Ingénieur d'étude hors classe	Ingénieur de recherche 2ème classe	Ingénieur de recherche 1ère classe
Indices bruts			388	413	446	499	576	614	675	730	749	821	966	874	1015
Indices majorés			355	369	392	430	486	515	562	604	619	673	783	713	821
Salaire indiciaire brut	4,63	5,24	1644 €	1709 €	1815 €	1991 €	2250 €	2385 €	2602 €	2797 €	2866 €	3116 €	3625 €	3301 €	3801 €
Salaire indiciaire brut si il avait suivi l'inflation			1859 €	1932 €	2053 €	2252 €	2545 €	2697 €	2943 €	3165 €	3244 €	3527 €	4103 €	3736 €	4302 €
Perte mensuelle			-215 €	-224 €	-238 €	-261 €	-295 €	-312 €	-341 €	-368 €	-378 €	-411 €	-478 €	-435 €	-501 €

Florange : Une morale d'acier

Comment s'étonner que 75% des Français estiment, dans un sondage, que Mittal est sorti gagnant dans ce pseudo accord passé avec Matignon? Tout dans cette affaire donne le sentiment d'une capitulation. Jean-Marc Ayrault allant jusqu'à désavouer son propre ministre du Redressement productif, condamné à faire la potiche dans une réunion entre les syndicats d'Arcelor-Mittal Florange et le gouvernement pour leur dévoiler le quasi chèque en blanc accordé à ce patron dont on connaît la valeur de la parole. Bien des choses sont graves et préoccupantes pour la suite. D'abord, parce que le gouvernement renonce à nationaliser, donc à assurer son rôle de pilotage économique. Il le fait alors même que son prédécesseur a su le faire pour Alstom et alors même que certains pays n'ont pas hésité à nationaliser certaines banques lors de la crise de 2008. Aujourd'hui, Baroin, l'ancien ministre sarkozyste a beau jeu de dire qu'il avait envisagé cette option. C'est donc ce gouvernement qui s'est privé de ce qui est historiquement un marqueur fort d'une politique de gauche, la droite et les li-



béraux n'en usant en général que pour mutualiser les pertes et faire payer le redressement d'une entreprise à la collectivité nationale.

Par ailleurs cette affaire est calamiteuse du point de vue politique car elle alimente la désespérance sociale, elle appauvrit notre potentiel économique et d'autre part, elle atteste d'un total abandon de l'Etat face aux forces obscures du capitalisme mondialisé incarné par ce patron indien. De quoi donner du miel aux nationalistes de tout poil. La fille à papa Le Pen aura beau jeu d'aller récolter les fruits de cette désespérance. On n'a donc pas fini de subir les répliques de ce séisme social qui n'ébranle pas que la vallée de la Fensch. Sarkozy a eu son Grandrange avec les roulements d'épaules et ses promesses en flanelle. Hollande n'aura pas tardé à faire en sorte de traîner un boulet en acier spécial. Pourtant il a toutes les cartes en mains. Et il ne faudra pas s'étonner que les sidérurgistes de Florange ne baissent pas les armes.

Lundi, 10 Décembre 2012

IUT de Marseille Réponse à Monsieur Valls

Nous vous rapportons la réponse de notre organisation syndicale CGT, suite au courrier de M. le Directeur de l'IUT de Marseille.

Suite aux différents échanges et communications sur les dysfonctionnements au sein de l'IUT de Marseille, soulevés par les agents et relayés par notre organisation syndicale, nous ne pouvons rester muets face aux attaques envers notre syndicat faites par le directeur dans sa lettre diffusée sur la messagerie le 12 novembre 2012.

Les problèmes soulevés ne sont pas issus de notre imagination, mais ont été dénoncés à différentes reprises et notamment lors d'une réunion d'information syndicale en présence de nombreux personnels (BIATSS, agents non titulaires et enseignants). Contrairement à ce qu'affirme le Directeur, la CGT ne cherche pas à déstabiliser l'IUT. Sa volonté est que les agents puissent travailler dans de bonnes conditions dans un environnement serein, afin de concourir au mieux aux missions du service public.

En criant au complot et en s'en prenant à la CGT, la Direction de l'IUT cherche à minimiser son rôle, fuir ses responsabilités et s'attaque en réalité aux conditions de travail des personnels.

Afin que l'ensemble du personnel de l'IUT puisse se faire une opinion, la CGT demande à la direction de l'IUT de réunir l'ensemble des agents (BIATSS, titulaires, non titulaires, enseignants) dans les plus brefs délais lors d'une assemblée générale pour un débat contradictoire.

Nous appelons d'ores et déjà les personnels à y participer massivement.

Par ailleurs, la FERCSup CGT demande aux autres organisations syndicales d'appeler à cette assemblée du personnel afin qu'elles puissent se positionner en toute connaissance.

Pour la Ferc Sup CGT
de l'Université d'Aix Marseille
Le bureau syndical

